ANTENNE DE MELUN

7A, rue Pierre Brun 77018 MELUN cedex 201 60 56 05 40

SERVICE ISTF

7B, rue Pierre Brun 77018 MELUN cedex 30 01 60 24 50 94

ANTENNE DE MEAUX

31, rue M^{me} Dassy 77107 MEAUX cedex **2** 01 60 24 50 90

SERVICE MASP

31, rue M^{me} Dassy 77107 MEAUX cedex

ANTENNE DE PROVINS

5, rue Valentin Abeille 77482 PROVINS cedex 7 01 64 01 16 47

ANTENNE DE NEMOURS

1, rue Henri Nestlé ZAC Les Hauteurs du Loing 77140 NEMOURS 1 01 60 55 51 00

ATSM 77

≥ atsm@atsm77.org

www.atsm77.org

Qui sommes nous?

ATSM 77 est une association à but non lucratif, (loi du 01/07/1901) accompagnant des personnes vulnérables, créée en 1972.

Des équipes pluridisciplinaires qualifiées et des bénévoles au service des personnes accompagnées confiées par les autorités judiciaires et par le Conseil Départemental.



Nos Atouts

Proximité / Efficacité = 4 sites Accompagnement individualisé et spécifique grâce à nos 3 services



A C C

O

 \mathbf{M}

P A G

N

 \mathbf{E}

M

E

N T

 \mathbf{D}

E

P

E

R S

O

N

N

E

S

 \mathbf{V}

U

L

N E

 \mathbf{R}

A

 \mathbf{B}

L

E



Association Loi 1901 n°W772001002 Affiliée UNAPEI / FNAT / NEXEM

Service MJPM

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs effectue un travail de gestion administrative et financière, ainsi qu'un accompagnement social au moyen de rencontres et interventions auprès des personnes protégées et des partenaires.

Ce travail s'effectue dans un cadre juridique rigoureux et dans le respect des personnes et de leurs capacités.

L'accompagnement des personnes dans leur projet de vie s'exerce :

- en percevant les ressources et en réglant les factures courantes ;
- en réalisant l'inventaire, le budget, les rapports sociaux, le compte rendu de gestion remis annuellement aux autorités judiciaires ;
- en déclinant le projet de vie global de la personne (DIPM) dans le respect de ses choix ;
- en coordonnant les différents dispositifs mis en place avec les partenaires.

ATSM 77 est habilitée à exercer les mesures de Sauvegarde de Justice avec désignation d'un mandataire spécial, de Curatelle Simple, de Curatelle Renforcée, de Tutelle, de Mesure d'Accompagnement Judiciaire. Toutes ces mesures sont prononcées par les Juges des Contentieux de la Protection.

Nous contacter: atsm@atsm77.org



Service MASP

Issu de la Réforme du 5 Mars 2007, le dispositif de Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé est géré par les Conseils Départementaux.

La MASP résulte d'un contrat établi entre le bénéficiaire et le Département.

L'objectif de la mesure est de favoriser l'intégration sociale et de faciliter le retour à l'autonomie de la personne par l'élaboration d'un budget équilibré. C'est une mesure qui s'appuie sur l'adhésion du bénéficiaire avec une démarche essentiellement éducative.

Pour Qui?

Les personnes majeures en difficultés dans la gestion de leurs prestations sociales pouvant menacer leur santé ou leur sécurité.

Le Département de Seine et Marne a confié à ATSM 77 les mesures relevant des Maisons Départementales des Solidarités de Chelles, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, Meaux, Mitry-Mory, Noisiel, Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie.

Nous contacter: masp@atsm77.org

Service ISTF

ATSM 77 propose un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux depuis 2017. Ce service est gratuit et ouvert à tous.

Le service intervient sur demande des familles :

- qui s'interrogent sur le besoin d'une protection pour un proche (tutelle, curatelle, habilitation familiale, ...)
- qui exercent une mesure de protection pour un proche, ayant besoin de soutien dans leurs missions.

Qu'estce qu'une
habilitation
familiale ?

Comment
faire un
compte rendu
de gestion ?

Nous contacter: Tous les lundis matin au 01 60 24 50 94 istf@atsm77.org



